



## L'habitant coproducteur de l'habitat : Maîtrise d'Usage !

Habiter (son quartier, sa ville, le Monde) c'est vivre intensément en un lieu, s'y sentir bien, « chez soi », avec le pouvoir d'agir sur lui quel qu'en soit l'Usage : s'y loger, y travailler, s'y distraire ou se cultiver, s'y déplacer, etc.

**Habiter est un droit. Décider de son habitat** (de son logement, de sa ville,...) **doit devenir la norme.**

Or, dans nos sociétés de la « division de travail », ces **missions de décision** du cadre de vie sont exclusivement **déléguées** à deux acteurs : les Maîtres d'Ouvrages (commanditaires, financeurs, etc.) et les Maîtres d'œuvre (urbanistes, architectes, ingénieurs, constructeurs, etc.). Malgré toute leur bonne volonté, ceux-ci ne peuvent en aucun cas se substituer aux véritables experts des usages : les usagers eux-mêmes (habitants, praticiens du lieu à transformer ou à créer, au fait de son histoire, de son actualité, de ses possibles évolutions,...).

La simple prise en compte –consultation/concertation– ne peut suffire. Il faut aujourd'hui faire pleinement de ces habitants/usagers les coproducteurs volontaires de leur cadre de vie ou d'activité. Ils doivent s'instituer en Maîtrise d'Usage, interlocuteur légitime et équivalent au sein d'un triptyque, de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Œuvre.

A défaut, nos sociétés perpétueraient soit des décisions « tombées du ciel », inefficaces par leur décalage avec la réalité donc mal reçues, soit des « produits » plus ou moins standardisés, ignorant la complexité du contexte, et ne s'y adaptant que de façon superficielle au prix d'un appauvrissement des qualités de l'habitat, de l'urbain et du paysage. S'obliger à la coproduction avec les usagers permet à la fois d'affiner les projets et d'emporter l'adhésion de participants enrichis de l'expérience de la collaboration. Ceci devient essentiel pour l'aménagement à une époque où les **bouleversements - notamment écologiques - rendent les décisions inacceptables si elles ne sont partagées.**

Il faut apprendre à décider ensemble et s'en donner les outils. Aux Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre d'engager le pas vers les usagers pour les accompagner dans la constitution de leur Maîtrise. Nul n'est incompetent :

- 1/ **Se saisir de la parole brute des usagers/habitants dans sa diversité**, au travers de rencontres directes, si possible individuelles et suffisamment longues pour réanimer la capacité et l'envie de chacun à rêver, donc à construire.
- 2/ **Conforter les usagers dans leurs compétences** et surtout leurs envies, au travers d'ateliers collectifs (analyse et conception participatives, mise en œuvre participative de prototypes tactiques, etc.).
- 3/ **Rendre permanente et pérenniser cette Maîtrise d'Usage** alors instituée de façon à ce qu'elle soit prompte à intervenir sur l'évolution de projet en construction ou réalisé. L'accompagner à cet effet est un métier.



**Définition et exemples de missions D'Assistance à Maîtrise d'Usage (AMU) :** <http://www.maitrisedusage.eu/index.htm>

« **Permanence Architecturale** », **Forme immersive de l'AMU** : [http://www.formes-vives.org/documents/Hyperville\\_ActesPermanenceArchitecturale\\_WE\\_B.pdf](http://www.formes-vives.org/documents/Hyperville_ActesPermanenceArchitecturale_WE_B.pdf)

**Agence « Construire »** [Sophie Ricard] **Rénovation de 60 maisons locatives sociales avec les habitants / Boulogne-sur-Mer :**

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=409&v=FZC6BPmmFmw&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=409&v=FZC6BPmmFmw&feature=emb_logo)

**Formation d'Assistance à Maîtrise d'Usage (AMU) :** <http://logis-cite.fr/formation-assistance-a-maitrise-dusage/>

Suivez le CAUE de la Somme

